Centre hospitalier de Périgueux

Lanmary Centre Hospitalier

DG - CM/AG

DÉCISION N°2025.686

Annule et remplace la décision n°2023/489

DELEGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX

. **Vu** les articles L6143.7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique;

. **Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

. **Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

. **Vu** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

. **Vu** le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

. **Vu** le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

. **Vu** la convention de direction commune du 30 juin 2023 entre les centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, Domme et Nontron ;

. **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 13 novembre 2023 modifié, nommant Madame Corinne MOTHES, Directrice des centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, Domme et Nontron, à compter du 1er février 2024 ;

. **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 13 novembre 2023 modifié, nommant Madame Elise LEONARD, Directrice adjointe des centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, Domme et Nontron, à compter du 1er février 2024 ;

. **Vu** l'organigramme de direction en vigueur le 2 juin 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 : en cas d'absence de Madame **Corinne MOTHES**, Directrice des centres hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, Domme et Nontron, délégation de signature est donnée pour le Centre Hospitalier de Lanmary à :

- Madame Elise LEONARD, Directrice Déléguée au Centre Hospitalier de LANMARY.

Article 2 : Madame Elise LEONARD reçoit délégation permanente de signature de tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion, au fonctionnement et à l'organisation du Centre Hospitalier de Lanmary.

En cas d'absence de Madame Elise LEONARD, délégation est donnée pour le Centre Hospitalier de Lanmary à :

- Madame Marie AGUILAR, Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de Lanmary.

Article 3 : Dispositions relatives aux domaines délégués pour chaque délégataire :

- Madame Marie AGUILAR, en charge des ressources humaines médicales et non médicales :
    - Recrutements, CDD, Intérim et formation ;
    - Gestion des affaires courantes et Paye ;
    - Suivi budgétaire du T.1 ;
    - Dialogue social et vie des instances ;
    - Gestion de la carrière et protection sociale ;
    - Tout document relatif à l'exécution et au suivi des achats, et aux recensements des besoins.

Article 4 : Les documents devront être présentés à la signature avec la mention suivante :

Pour la Directrice et par délégation,
Fonction du délégataire

Nom et prénom du délégataire

Article 5 : La présente décision prend effet à compter du 13 juin 2025.

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives à la direction déléguée du Centre Hospitalier de Lanmary.

Elle sera communiquée au Président du Conseil de Surveillance et consultable sur le site internet des centres hospitaliers de Périgueux et de Lanmary.

Diffusion :

Périgueux, le 13 juin 2025

La Directrice

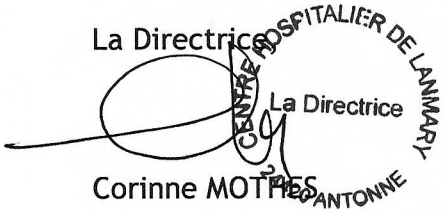

Corinne MOTTES

- Madame Elise LEONARD, Directrice Déléguée au Centre Hospitalier de LANMARY,
- Madame Marie AGUILAR, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Monsieur Stéphane DOBBELS, Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de LANMARY,
- Monsieur Christophe GRANGER, Trésorier des Etablissements Hospitaliers.